

## [Usagers du sport et la collectivité](#)



Un nouveau Comité des usagers du sport vient de se mettre en place, une structure qui permettra de renforcer à terme les échanges avec le monde sportif.

Décidé lors des orientations de la politique sportive de la ville pour le mandat 2014-2020, cette instance consultative constitue donc un axe majeur. Ce comité d'usagers répondait également à une demande de l'USV-UA pour connaître «quelle voix pour le sport en Vendômois ?». Les acteurs sportifs et les usagers des installations sportives doivent pouvoir s'exprimer et ainsi s'associer à la réflexion pour décider demain ensemble, la politique sportive de la ville.

«Face à un contexte financier des collectivités locales de plus en plus difficile, et vu les équipements sportifs vieillissants malgré un tissu associatif local riche et dynamique, nous devons nous mettre autour d'une table. C'est chose faite avec la création de ce comité» commente Sam Ba, adjoint au maire de Vendôme en charge de l'Éducation et du Sport.

Cette nouvelle politique sportive repose sur 5 axes d'orientation, servant de référence à l'ensemble des actions et initiatives sportives municipales en collaboration étroite avec l'USV-UA. Déjà favoriser la pratique du sport comme vecteur d'éducation, d'inclusion et de santé. Puis soutenir et accompagner les associations sportives locales. Le comité a également l'ambition de construire avec les associations des échanges plus constructifs et dépassant la simple convivialité comme adopter un fonctionnement en mode projet sous forme de groupe de travail pour conduire des réflexions et faire des propositions.

Ensuite un autre axe important est d'inscrire les investissements sportifs dans une programmation pluriannuelle de dépenses et de projets car le nerf de la guerre reste l'argent. Enfin, le dernier axe serait de favoriser l'accueil de manifestations sportives de renom dans la ville.

Le comité permettra aux usagers sportifs de s'exprimer, de s'informer des décisions prises par les élus et de fédérer les acteurs sportifs du territoire. Restant un espace de consultation et de concertation, il associe les sportifs à l'analyse de l'existant, à l'identification des besoins, venant alimenter toute démarche de projet les concernant. Le comité prévoit se réunir 3 à 4 fois par an.